

BAC VERT



PRODUITS ORGANIQUES

- Tous les déchets de cuisine
- Huile à friture et graisse
- Poisson, viande et os
- Serviettes de table et essuie-tout de cuisine souillés
- Filtres à café et sachets de thé

Les déchets de cuisine humides peuvent être enveloppés dans du carton ou une feuille de papier avant d'être déposés dans votre bac vert.

PAS DANS LE BAC VERT

- PAS de sacs en plastique (y compris ceux portant la mention « compostable » ou « biodégradable »)
- PAS de cendres
- PAS de gazon
- PAS d'excréments d'animaux
- PAS de terre ou de gazon en plaques
- PAS de tasses de café
- PAS de verre ou de métal
- PAS de boîtes à lait
- PAS de déchets de jardinage

SAC DE RECYCLAGE 1

PRODUITS AUTRES QUE LE PAPIER



PRODUITS RECYCLABLES ALLANT DANS LES SACS BLEUS

- Tous les contenants en plastique
- Tous les contenants de boissons consignés
- Tous les sacs en plastique
- Contenants de lait et de jus (sans le bouchon)
- Bouteilles et bocaux en verre
- Papier et assiettes d'aluminium
- Boîtes de conserve en fer-blanc/aluminium

PRODUITS N'ALLANT PAS DANS LES SACS BLEUS

- PAS de mousse de polystyrène
- PAS de papier
- PAS d'ustensiles en plastique
- PAS de gobelets jetables
- PAS de bouchons de bouteilles
- PAS de verre cassé

SAC DE RECYCLAGE 2

PRODUITS EN PAPIER



PAPIER ET CARTON

- Carton pour boîtes, y compris l'emballage extérieur des pizzas surgelées
 - Papier déchiqueté ou intact
 - Boîtes à œufs en papier
 - Papier journal et circulaires
 - Catalogues, livres de poche, revues et annuaires téléphoniques
 - Enveloppes
- Aplatissez les boîtes en carton ondulé, y compris les boîtes de pizzas, et mettez-les dans votre aire de recyclage**

Les sacs d'épicerie ou fournis par les commerces de détail peuvent être utilisés pour les produits en papier.

DÉCHETS



SACS À DÉCHETS

- Générateurs d'aérosol (vides)
- Excréments d'animaux
- Verre cassé (enveloppé)
- Tasses de café
- Sacs de croustilles
- Mousse de polystyrène
- Contenants vides d'huile et d'antigel



Utilisez l'appli mobile et Web **Halifax Recycles** pour voir ce qui va où et recevoir des avis hebdomadaires.

halifax.ca/whatgoeswhere

DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX (HSW)



Déposez les articles portant les symboles ci-dessus au dépôt de HSW. Les heures d'ouverture et la liste des articles acceptables sont accessibles en ligne.

AUTRES

Pots de peinture et pots vides



- Apportez-les à n'importe quel Enviro-Depot
- Autres articles à rapporter au détaillant, rendez-vous à regeneration.ca

Produits électroniques



- Apportez-les aux centres de recyclage : pour les emplacements des sites et les articles acceptés, rendez-vous à recyclemyelectronics.ca

Piles



- Pour le programme de retour au détaillant pour les sites de recyclage, rendez-vous à call2recycle.ca

Vêtements/Textiles



- Donnez les vieux vêtements et textiles et les vieilles chaussures (quel que soit leur état)

Médicaments/Seringues



- Programme de retour à la pharmacie
- Contactez la pharmacie pour obtenir un contenant pour objets pointus et tranchants



Consultez votre gérant d'immeubles
pour obtenir les procédures relatives à l'emplacement
et au rangement des bacs.

BAC VERT



Un minibac est fourni pour votre cuisine.

Pas de plastique, y compris les sacs portant la mention « compostable » ou « biodégradable ».

Mettez les déchets de cuisine humides (p. ex., viande, poisson) dans une boîte de carton (boîtes de céréales ou de craquelins) ou enveloppez-les dans une feuille de papier journal.

Les mouches des fruits prolifèrent lorsqu'il fait chaud. Dans la cuisine, capturez les mouches des fruits avec un bol de vinaigre recouvert de pellicule de plastique dans laquelle plusieurs trous sont pratiqués. Videz le bol aussi souvent qu'il le faut.

SAC DE RECYCLAGE 1



PRODUITS AUTRES QUE LE PAPIER

Sacs bleus transparents requis.

Mettez tous les sacs en plastique ensemble (sacs dans des sacs) – pas de sacs en vrac. Les sacs en vrac sont difficiles à saisir à l'usine de recyclage.

Les contenants de boissons prêtes à servir sont également consignés (système de dépôt de type « demi-retour ») à tous les points ENVIRO-DEPOT. Pour obtenir tous les détails, rendez-vous à divertns.ca.

SAC DE RECYCLAGE 2



PRODUITS EN PAPIER

Ne mettez pas des contenants et du papier dans le même sac.

Gardez le papier propre et sec.

Les sacs d'épicerie ou fournis par les commerces de détail peuvent être utilisés pour les produits en papier.

Pliez les boîtes pour les aplatir et mettez-les dans votre aire de recyclage.

DÉCHETS



L'utilisation de sacs à déchets est obligatoire.

Déchets excédentaires et déchets de rénovation Rendez-vous à halifax.ca/recycle ou téléphonez au 311 pour obtenir les emplacements, les frais et les heures d'ouverture des installations d'élimination.

Les pneus de voitures de tourisme et certains produits électroniques ne sont pas des déchets acceptables. Pour obtenir des renseignements sur le programme de retour de pneus aux commerces de détail en vue du recyclage, rendez-vous à divertns.ca

Poids maximum par sac : 25 kg (55 lb). Poids maximum par poubelle et paquets de déchets de rénovation : 34 kg (75 lb). Dimensions maximales des paquets : 1,2 m (4 pi).

DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX (HSW)



Les déchets ménagers spéciaux générés dans votre appartement peuvent être laissés au dépôt municipal de déchets ménagers spéciaux.

Le dépôt de HSW est ouvert certains samedis, au 20 Horseshoe Lake Drive à Bayers Lake (sauf les fins de semaine de jours fériés). Pour obtenir les heures d'ouverture, téléphonez au 311 ou rendez-vous à halifax.ca/recycle.

Les déchets des entreprises ne sont pas acceptés. Seuls les domiciles de la municipalité régionale de Halifax ont droit au service de dépôt.

Rappel : les petites bouteilles de propane utilisées pour le camping sont incluses dans le programme de HSW.

RECYCLEZ ET COMPOSTEZ : C'EST LA LOI

Parlez à votre gérant d'immeubles, à l'entreprise de gestion immobilière ou à l'association de copropriétaires concernant les arrangements pour l'élimination des déchets.

Familiarisez-vous avec les aires de collecte de votre immeuble. Mettez les matières séparées dans les aires appropriées pour les produits recyclables, les produits organiques et les déchets.

La bonne séparation de ces matières est requise par les lois provinciales et municipales.

Certains articles ne sont pas inclus dans les services de collecte fournis par la municipalité. Veuillez contacter votre gérant d'immeubles pour organiser la collecte distincte des articles suivants :

- Gros appareils électroménagers (laveuses, sècheuses, réfrigérateurs, réservoirs d'eau et gros morceaux de ferraille).
 - Contactez un entrepreneur en réfrigération privé pour l'enlèvement des CFC.
- Débris de rénovation, de construction et de démolition.
- Déchets de jardinage et déchets d'entretien des pelouses.



Imprimé sur du papier contenant des fibres recyclées après consommation.